



Salaires ouvriers à partir du 1^{er} avril 2023

FGTB

Bois et ameublement
Ensemble, on est plus forts

Adaptation à l'indice : les salaires sont augmentés de 1,86 %

SALAIRES DE BASE à partir du 01/04/2023				
	37.20'	38	39	40
cat. I	17,9330	17,6190	17,1670	16,7380
cat. II	17,4560	17,1500	16,7100	16,2920
cat. III	16,9990	16,7010	16,2730	15,8660
cat. IV	16,4890	16,2000	15,7840	15,3900
Cat. V	15,9680	15,6870	15,2850	14,9030

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site web, outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants. www.fgtbboisetameublement.be.

Des questions?

Contactez votre délégué ou votre section régionale CG.

Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.



Bois et ameublement

CP 126

